DEPARTEMENT DE LA MARNE

COMMUNE DE PLIVOT

PLAN DE ZONAGE N°1

Echelle 1 / 6000e

CAECPC – Direction Aménagement & Urbanisme Règlementaire

Lu pour être annexé à la délibération du
Approuvant le P.L.U de Plivot
Le Maire,

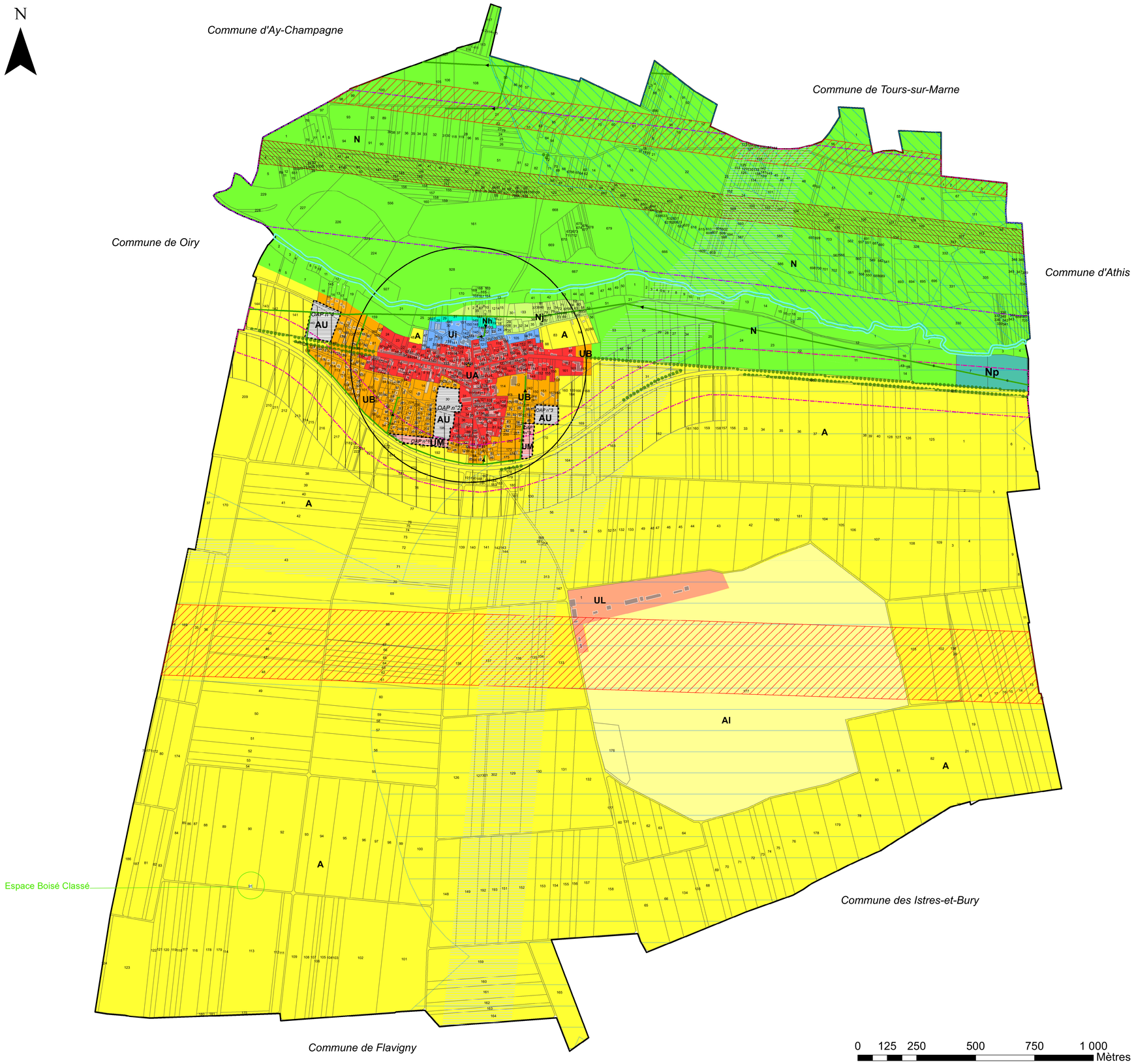

Définition des zones

LES ZONES URBAINES

UA : le centre ancien
UB : constructions récentes
Ui : partie urbanisée affectée par l'aléa inondation
UL : partie bâtie de l'aérodrome
UM : secteur en mutuation faisant l'objet d'Orientations d'aménagement et de programmatio

LES ZONES A URBANISER

AU : les zones à urbaniser faisant l'objet d'Orientations d'aménagement et de programmation

LES ZONES NATURELLES

N : zone naturelle soumise aux aléas inondations
Nj : secteur de jardins soumis aux aléas inondations
Np: plateforme de broyage de matériaux de chantiers
Nh : secteur de fonds de parcelles soumis aux aléas inondations

LES ZONES AGRICOLES

A : zone agricole
Al : zone agricole couvrant le terrain d'aviation hors zone urbanisée et l'aire de grands passages

Dispositions particulières

- Eléments naturels remarquables
- OAP
- Zone non aedificandi - Berges des Tarnauds - 6 mètres
- Espace Boisé Classé (EBC)

Liste des Servitudes

- I4 ERDF Electricité - Servitude relatives l'établissement de canalisations électriques
- I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz
- PT2 Télécommunications - Servitudes relatives aux transmissionx radio-électriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
- T1 Voie férrées - Servitudes relatives aux chemins de fer
- AS1 Conservation des eaux - Servitudes résultant de l'instauration de périmètre de protection des eaux
- AC1 Monuments historiques - Servitudes de protection des monuments historiques - monument classé ou inscrit
- Zone de bruits - RD3
- Zone de bruits - voie ferrée
- EL11 Voie express et déviations d'agglomérations - Servitudes relatives aux voies express et aux déviations d'agglomérations
- T5 Relations aériennes - Servitudes aéronautiques - Servitudes de dégagement (aérodromes civils et militaires)

Sur l'ensemble de la commune

T7 Relations aériennes -
Servitudes aéronautiques - Servitudes de dégagement
(aérodromes civils et militaires)
--> applicable sur toute la commune